



DES ÉLU.ES SUPAP-FSU EN CCP ÇA PEUT ET DOIT ÊTRE UTILE!

Le gouvernement a restreint les droits de l'ensemble des agent.es de la Fonction publique, contractuel.les et fonctionnaires. Il organise la précarité et la baisse du pouvoir d'achat. Il remet en cause les compétences des Commissions Consultatives Paritaires, fusionnées en une seule CCP, les trois CCP de la Ville de Paris regroupant désormais l'ensemble des agents de catégorie C, B et A. L'objectif, éloigner les élu.es de leurs collègues, les rendre moins nombreux et de ce fait moins efficaces.

Les élu.es SUPAP-FSU feront front collectivement pour intervenir au maximum en demandant la réunion des CCP, comme en intervenant en direct auprès de l'employeur ou en mobilisant les collègues de travail. Pour cela, il faut massivement voter pour des élu.es non titulaires pour combattre les injustices, défendre nos professions et agir contre la précarité de l'emploi.

Les CCP sont obligatoirement réunies par l'administration

En cas de licenciement d'un.e agent.e contractuel.le intervenant postérieurement à la période d'essai et pour l'examen des propositions de sanction autres que l'avertissement et le blâme.

Elles doivent se réunir à votre demande

En cas de refus de temps partiel, de refus d'utilisation du compte personnel de formation de refus d'une demande de télétravail, de refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps. Dans tous les cas, faites-vous accompagner par vos élu.es en contactant le syndicat SUPAP-FSU.

Contre tous les mauvais coups nous proposons des candidat.es :

- soutenu.es par une équipe totalement indépendante de la Ville de Paris et défendant les droits de tous les agent.es, syndiqué.es ou non,
- opposé.es à toute forme de clientélisme, et porteurs de vraies valeurs,
- soucieux de vos préoccupations, de vos idées et propositions, des discussions et débats entre collègues et respectueux de vos choix,
- appuyant propositions et négociations sur la construction permanente d'une mobilisation efficace,
- formé.es avec notre guide des carrières et des formations spécifiques,
- attentifs à agir contre toutes les formes de discrimination et à l'égalité femmes hommes.

Notre syndicat et nos élu.es sont ouvert.es à la discussion, unitaire dans l'action et à vos côtés, pour organiser les actions nécessaires pour :

- Des reconversions professionnelles pour raison de santé non pénalisantes pour les agents et équitablement réparties entre les différents corps d'accueil. → Le droit à la formation dans le respect des fonctions et des professions. → La révision ou l'annulation des sanctions disciplinaires injustifiées ou disproportionnées. → Des effectifs et l'arrêt des projets qui occasionnent les surcharges de travail. → La reconnaissance réelle des incapacités de travail en conseil médical.

C'est en effet avec vous et pas seulement dans les débats des CCP que nous pouvons agir efficacement car dans les CCP ou après les CCP, surtout si les décisions sont légales, c'est l'administration qui a le dernier mot!



↑ La connaissance de nos droits est nécessaire pour se défendre. C'est pourquoi nous diffusons gratuitement un guide des droits et des carrières à 50 000 exemplaires, également accessible sur Intraparis et sur le site du SUPAP-FSU

ensemble & engagé-es
AU QUOTIDIEN



LE GOUVERNEMENT ET LA MAIRIE ONT ORGANISÉ LA PRÉCARITÉ ET LA BAISSSE DES SALAIRES !

C'est le **gouvernement** qui a la main sur la valeur du point qui détermine les salaires et fait obstacle à la titularisation de nombreux contractuels qui le souhaiteraient.

C'est pourquoi, la FSU exige du gouvernement:

- l'**Indexation des salaires sur l'augmentation des prix** ;
- la **revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice** ;
- le **SMIC et minimum Fonction Publique à 1800 € net** pour un temps plein ;
- un **plan de titularisation** des contractuel.les qui le souhaitent ;
- un **nouveau statut pour les assistant.es familiales et maternelles**, construit autour de la titularisation, d'un véritable salaire revalorisé, d'un déroulement

de carrière, de la protection réelle de leur vie familiale, d'une partie entretien largement revalorisée.

La Mairie tient un double langage, coté face du côté des précaires et pour l'égalité femmes hommes, côté pile en maintenant les bas salaires, en dégradant les conditions de travail des professions les plus féminisées et en méprisant trop souvent nos compétences.

C'est pourquoi la SUPAP-FSU demande:

- une augmentation des **salaires des contractuel.les** au minimum tous les trois ans et équivalentes à celles des fonctionnaires dans des conditions négociées avec les organisations syndicales ;
- une **augmentation exceptionnelle de 50 points d'indice** de tous les contrats pour compenser la hausse des prix et l'absence de carrière organisée par la mairie depuis des années pour de nombreux agent.es ;
- un montant minimum de prime annuel de...
 - ...**5000 euros** pour les contractuel.les de catégorie C,
 - ...**7500 euros** pour les contractuel.les de catégorie B,
 - ...**9000 euros** pour les contractuel.les de catégorie A ;
- une **amélioration du plan de déprécarisation obtenue par l'intersyndicale** « Pas une minute de plus ! » en recrutant comme fonctionnaires tous les contractuel.les qui peuvent l'être dans les conditions légales actuelles, en particulier sur des postes d'adjoint.es administratifs, d'adjoint.es d'animation et d'agent.es des écoles (gardiens, ATE et ASEM) ;
- l'**augmentation des quotités de travail et des indices** des agent.es à temps incomplet dans les écoles, au service des cours d'adulte de Paris, dans les conservatoires chaque fois que cela est possible et souhaité ;
- le **versement direct et rapide** par la Ville des indemnités sécurités sociales qui vous sont dues ;
- la **création massive de postes de fonctionnaires** partout où c'est nécessaire pour répondre aux besoins et en créant des équipes de remplacement pour les agents malades, en formation, congés. Ces postes seraient ouverts par concours internes ou recrutement spécifique aux personnels contractuels dans l'attente de disposition nationales plus larges de titularisation.
- le **versement par la Ville, sous forme de prime ou de prestation sociale, de 2080,26 euros aux contractuels** lorsqu'ils deviennent titulaires, pour compenser l'impossibilité d'attribution de la prime d'installation aux fonctionnaires précédemment contractuels.



ELECTIONS PRO 1^{er} décembre 2022

C'EST TOUT VU!
ON VOTE
SUPAP FSU



- Commission CONSULTATIVE Paritaire
- Comité Social Territorial de DIRECTION
- Comité Social Territorial CENTRAL/Ville de Paris